

Bureau envers les employés du Ministère. Le Bureau a donc modifié ses structures en fonction d'un réaménagement et d'une rationalisation de ses fonctions. Ainsi, la Direction de la politique du personnel et des langues officielles (et notamment sa Section de l'élaboration et de la coordination de la politique et des programmes) joue un rôle central à long terme. Sa Section de l'évaluation, de l'analyse et des systèmes informatiques facilite l'évaluation du personnel au Ministère; elle utilise également un système automatisé d'information sur le personnel et procède, au besoin, à des vérifications de conformité de dotation et de classification comme condition de délégation de pouvoirs par les agences centrales. Sa section des langues officielles administre à la fois le programme ministériel par le biais d'une "contribution obligatoire" et de conseils, ainsi que la politique fédérale sur les langues officielles. En outre, la Direction de la politique du personnel et des langues officielles a entrepris de fournir sur demande à d'autres gouvernements des programmes de formation et d'exploitation d'une service extérieur. En coopération avec la Commission de la Fonction publique, la Direction prépare un séminaire sur la politique étrangère du Canada à l'intention des administrateurs de la Fonction publique.

Pendant l'année, on a de nouveau mis l'accent sur l'amélioration des ressources en vue de fournir la formation spécialisée et l'aptitude professionnelle nécessaires pour permettre au personnel de travailler efficacement, tant au Canada qu'à l'étranger.

Le Ministère a adopté à l'intention de ses agents du service extérieur une politique de "spécialisation en cours de carrière" qui vise à aider les agents à se perfectionner dans des secteurs-clé des relations internationales et à acquérir une meilleure connaissance des grandes politiques intérieures du Canada. Il sera possible d'atteindre ce dernier objectif en augmentant le nombre de détachements auprès d'autres ministères et organismes du gouvernement.

Le système d'appréciation et d'avancement a continué à évoluer pour mieux répondre aux défis que pose le caractère hautement mobile des opérations du Ministère. Quelque 145 agents ont été affectés pendant l'année.

La Direction des relations de travail et de la rémunération est chargée d'administrer diverses dispositions statutaires ainsi que les règlements et directives du Conseil du Trésor applicables aux conditions d'emploi.

Le Conseil national mixte a commencé son examen triennal des directives sur le service extérieur; la direction a consulté les associations d'employés lors de la révision des directives pour veiller à ce que ces dernières évoluent en fonction de la conjoncture et qu'elles constituent un stimulant pour le service à l'étranger, mais aussi qu'elles offrent des conditions du travail comparables dans la mesure du possible à celles des employés à Ottawa. Les directives sont conçues